



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Tout le site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site Natura 2000

Mesures :

- Toutes les mesures.



© Y. SOUCHE, Life Marha

Contexte et problématiques

Ces mesures visent à communiquer et sensibiliser les acteurs locaux et le public sur les enjeux du patrimoine naturel (milieux, espèces, paysages, etc.), sur les objectifs et sur les mesures de gestion (réalisées ou à venir) du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 à travers différents formats et lieux de diffusion. L'objectif est de favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre et de valoriser les mesures de gestion propres au site Natura 2000.

Pour une meilleure efficacité, la stratégie de communication et de sensibilisation sera construite et formalisée par un plan de communication conjoint aux différents outils de préservation des milieux naturels et espèces marines/terrestres du site Natura 2000, et élaborée de manière collaborative (cf. sous-action CS1.1).

Description des sous-actions

➤ **CS1.1 – Définition d'un plan de communication conjoint avec les partenaires**

Définir : les publics visés, les messages à faire passer, les outils/supports de communication, les lieux de diffusion, le budget, ou encore le calendrier et les dates importantes. Les sujets de communication étant similaires, et afin de mutualiser les moyens de communication, ce plan de communication sera commun aux services espaces naturels des EPCI, au DOCOB, au Conservatoire du littoral et au Conseil Départemental des Côtes-d'Armor. Il guidera et rendra cohérent le travail de chacune des structures impliquées dans la préservation des milieux naturels et harmonisera les supports et messages diffusés. Ce travail sera réalisé en concertation avec les Offices de tourisme.

➤ **CS1.2 – Information et sensibilisation des usagers et visiteurs via des supports de communication**

- **conception et développement d'outils papier de communication/sensibilisation** : synthèse illustrée du DOCOB, promotion dans les documents existants comme les bulletins municipaux, publication dans la presse, plaquettes de communication, prospectus, affiches, etc. ;
- **conception et développement d'outils audiovisuels et numériques** : réalisation de films/clips vidéos sur les enjeux et richesses du site Natura 2000, interviews radiophoniques et télévisuels, documentaires, etc. ;
- **développement d'expositions temporaires ou permanentes** : expositions générales sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site Natura 2000, ou sur des thématiques précises (espèces animales ou végétales, milieux naturels, etc.).

➤ **CS1.3 – Conception et réalisation de mobiliers d'information sur les sites naturels**, pour informer le public sur les enjeux écologiques du site Natura 2000. Les choix de matériaux et l'intégration au paysage sont des critères primordiaux à prendre en compte. Par ailleurs, pour découvrir les richesses des milieux et espèces, il serait possible de développer des itinéraires pédagogiques terrestres/estran le long des sentiers de randonnée existants, ou sous-marins (palmes-masques-tubas, ou en eaux profondes à destination des clubs de plongée par exemple).

➤ **CS1.4 – Actions de gardiennage/maraudage**

La présence de médiateurs/gardes nature permettrait d'appuyer les outils d'information et sensibilisation cités plus haut. Le maraudage consiste à aller à la rencontre du public directement sur les sites naturels dans des secteurs à enjeux et sur les lieux de forte fréquentation des usagers potentiels pour les sensibiliser. Ces interventions pourraient être réalisées spécifiquement pendant les pics de fréquentation (période estivale, vacances scolaires, week-ends prolongés, etc.) par des intervenants, des services civiques, etc. Les sujets de sensibilisation pourraient être élargis et intégrer les bonnes pratiques permettant de limiter les impacts sur les milieux naturels (respect des cheminements, dérangement de la faune, tri des déchets, etc.).

➤ **CS1.5 – Participation de l'animateur Natura 2000 dans les actions phares** (manifestations, colloques, salons, etc.), par exemple via la tenue d'un stand ou l'animation d'une projection/conférence sur Natura 2000.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS1.1	Animateur(s) du site Natura 2000	Conservatoire du littoral (CDL), Conseil départemental 22 (CD22), Offices de tourisme, EPCI, collectivités, associations naturalistes
CS1.2	Animateur(s) du site Natura 2000	Prestataires (graphistes, agences de graphisme, sociétés de production audiovisuelles, etc.), DREAL, CDL, CD22, Offices de tourisme, experts scientifiques
CS1.3	Animateur(s) du site Natura 2000	Prestataires (agence de graphisme, conception, etc.), bureaux d'études, Offices de tourisme, clubs de plongée/apnée, associations naturalistes
CS1.4	Animateur(s) du site Natura 2000, CDL, CD22, communes	Service civique, garde nature, médiateur, associations naturalistes
CS1.5	Animateur(s) du site Natura 2000	CDL, CD22, communes

Indicateurs de réalisation

- Réalisation du plan de communication
- Nombre de supports de communication édités et diffusés
- Nombre de panneaux d'information réalisés et installés
- Nombre de secteurs d'intervention
- Nombre de participation de l'animateur Natura 2000 à des actions phares

Références

<http://coindespros.ffessm.fr/wp-content/uploads/2015/observatoire-sca/GuideSSM>.

Rapport Final Maragouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer, notamment la mesure n°8 : Renforcer la mobilisation du grand public.

-synthèse : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948279561b20295>

-rapport complet (p 76) : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>



Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	Tout le site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures



© Y. SOUCHE, Life Marha

Objectifs opérationnels :

- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site Natura 2000

Mesures :

- Toutes les mesures.

Contexte et problématiques

La fréquentation humaine ou la pratique d'activités récréatives et professionnelles peuvent générer un dérangement des espèces présentes et une perturbation des habitats. La sensibilisation aux enjeux écologiques et le partage des bonnes pratiques favorisent la réduction de ces impacts.

Les personnes qui fréquentent le site de manière non fédérée sont difficiles à capter et donc à sensibiliser. Pour leur transmettre des informations sur les pratiques les moins impactantes, il est possible de s'appuyer sur les professionnels régulièrement au contact des usagers et vecteurs d'information (agents de police, agents techniques et élus, acteurs du tourisme, etc.).

Les collectivités sont responsables du domaine public maritime (DPM), jusqu'à la limite des 300 m, pour ce qui concerne la gestion des baignades, de la circulation motorisée et de l'urbanisme.

Les projets et travaux d'aménagement ou d'entretien des collectivités peuvent avoir une incidence sur les habitats et les espèces. Parmi les activités pratiquées sur le DPM par les collectivités, le ramassage des algues vertes, le nettoyage des plages, l'installation de sanitaires de plage en période estivale, la délimitation des zones de baignade et l'organisation d'évènements festifs sont autant de projets dont les impacts peuvent être minimisés s'ils sont prévus en amont.

L'objectif de cette mesure est double : limiter les incidences liées à la gestion du littoral par les collectivités, et partager les discours de sensibilisation et d'information destinés au grand public et aux porteurs de projet.

Description des sous-actions

➤ **CS2.1 – Etablissement de diagnostics du littoral puis information des agents techniques et des élus des collectivités sur les enjeux écologiques**

Etablir un diagnostic de la sensibilité des milieux littoraux (plages, estrans, côtes rocheuses, etc.) de chacune des communes du site Natura 2000 pour prévoir une gestion adaptée à ces enjeux : des zones avec et sans ramassage, des interventions selon les périodes de l'année, des zones avec et sans zone de baignade ou douche de plage, ou encore des zones avec et sans feux d'artifice et évènements festifs.

Présenter et transmettre ces diagnostics aux agents et élus des collectivités pour servir d'aide à la décision et faciliter leur prise en compte dans les projets locaux. Ceci peut se traduire par l'organisation de sessions de formation à destination des agents des services communaux (élus, agents de terrain), mais aussi des échanges réguliers entre l'animateur Natura 2000 et les collectivités afin de répondre aux interrogations et de sensibiliser les nouveaux agents.

➤ **CS2.2 – Formation de personnes relais**

Les personnels en contact avec les touristes, les plaisanciers et les usagers récréatifs sont formés aux enjeux écologiques et à la transmission des bonnes pratiques. Sont considérées comme personnes relais : les personnels d'offices de tourisme, les encadrants d'activités de loisirs, les organisateurs de manifestations, les gestionnaires de port et capitaineries ou encore les professionnels du milieu scolaire et associatif.

Cela passe par notamment par l'organisation de sessions de formation, le partage d'outils de transmission de l'information, des échanges réguliers avec le gestionnaire du site Natura 2000 ou le retour sur les remarques des personnes rencontrées et l'adaptation des outils.

➤ **CS2.3 – Développement et organisation de partenariats avec les forces de contrôle existantes pour encourager et faciliter la coordination des moyens**

- organiser des rencontres régulières avec les forces de contrôle existantes sur le territoire (OFB, Agents de la RNN Baie de Saint Brieuc, policiers municipaux, gardes du Conservatoire du littoral, etc.), en vue d'une mutualisation des moyens et d'une remontée des besoins en contrôles ;
- informer les services de police des enjeux écologiques du site et des périodes et zones les plus sensibles pour qu'ils puissent procéder au contrôle du respect de la réglementation et des engagements pris dans le cadre du DOCOB ;
- veiller à la prise en compte des enjeux du site Natura 2000 au sein du « plan de contrôle et de surveillance de l'environnement marin » et du « plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature ».

➤ **CS2.4 – Développement et organisation de partenariats avec les services de secours pour encourager et faciliter la coordination des moyens**

Mobilisation des acteurs de 1er secours comme les Pompiers, SNSM, ULAM, ... pour formation sur les enjeux du site et création d'un réseau de correspondants susceptibles d'intervenir sur des problématiques environnementales (ex : échouages, dérangement lors de manifestation, ...).

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS2.1		Bureaux d'études, EPCI, collectivités territoriales, offices de tourisme, écoles, associations locales, clubs sportifs, centres nautiques, capitaineries, compagnies de transport maritime, service départemental OFB, ULAM, service instructeur de la DDTM, gendarmerie, préfecture maritime, services de secours, organisateurs de manifestations, Al Lark, associations naturalistes, RNN Baie de Saint Briec
CS2.2		
CS2.3	Animateur (s) du site Natura 2000	
CS2.4		

Indicateurs de réalisation

- Réalisation des diagnostics
- Echanges avec les collectivités
- Sessions de formation organisées
- Nombre de personnes et de structures relais formées
- Réception des dossiers d'évaluation d'incidences et des suites données
- Nombre de réunions avec les forces de contrôle et services de secours

Références

Retour d'expériences : Adaptation des modes de gestion des plages pour préserver les habitats marins et les milieux dunaires, Marais Breton Baie de Bourgneuf, 2017

Retour d'expériences : Sensibilisation des agents des services de l'état aux enjeux natura 2000 – Marais salants de Guérande, 2017

Retour d'expériences : Formation des structures relais, Life pêche à pied de loisir, 2016

Marha Gouv et notamment les mesures n°7 : Renforcer la présence de parties prenantes clés pour le lien terre-mer et entre les espace maritimes.

-synthèse : <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948279561b20295>

-rapport complet (p 76): <https://www.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>



ZSC FR5300066
ZPS FR5310050

DO DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	Tous les habitats marins
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Toutes les espèces marines
Secteur concerné	Estrans et zones maritimes, ports et zones de mouillage

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- OO25 : Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site Natura 2000

Mesures :

- Toutes les mesures



© Y. SOUCHE, Life Marha

Contexte et problématiques

Les bonnes pratiques, lorsqu'elles sont respectées, limitent les impacts négatifs des activités sur les écosystèmes marins.

Des campagnes de sensibilisation engageante des plaisanciers ont déjà été menées en France et montrent des retours positifs. Leur déploiement à l'échelle locale est bénéfique à la protection des enjeux écologiques. L'URCPIE Bretagne souhaite développer la campagne écogestes dans la région et localement différentes initiatives de sensibilisation directe près des acteurs pré-existant.

Cette action s'inscrit dans l'accompagnement de ces actions et projets. Elle a pour objectif d'inciter à un changement des comportements des plaisanciers en les rendant acteurs de la préservation des écosystèmes marins, terrestres et littoraux.

Description des sous-actions

➤ **CS3.1 – Rencontre des plaisanciers et incitation à s'engager au travers d'une charte**

Présentation aux plaisanciers des bonnes pratiques de navigation, de mouillage, d'utilisation de produits à bord, de gestion des eaux grises et eaux noires et des déchets, de pêche de loisir, de consommation d'eau ou encore de carénage. Ils choisissent une ou plusieurs actions et s'engagent à la/les respecter en signant la charte d'engagement. Ils peuvent rendre public leur écogeste en affichant un fanion dédié.

La médiation en mer est assurée par les ambassadeurs écogestes ainsi que des associations mandatées par le gestionnaire du site Natura 2000. Les plaisanciers sont contactés directement en mer, sur site de mouillage ou dans les ports. Les entretiens abordent l'ensemble des sujets liés à la plaisance et durent une vingtaine de minutes.

➤ **CS3.2 – Distribution d'un guide pratique des écogestes et bonnes pratiques**

Sur le modèle du guide pratique écogestes Méditerranée, un guide est produit pour détailler chacun des écogestes, les enjeux écologiques et les aires marines protégées, une carte des ports certifiés ports propres, des aires de carénage et autres aménagements, les bonnes pratiques de mouillage ou de comportement à avoir face à des espèces protégées, etc. Ce guide est produit à l'échelle de la Bretagne dans le cadre du programme régional Ecogestes. Participer à sa réalisation permet de prendre en compte les enjeux écologiques sur le site Natura 2000, et d'inclure le périmètre du site dans la cartographie.

La distribution de ce guide se fait lors des discussions de sensibilisation des plaisanciers (cf. action CS3.1) par le médiateur, qui leur demande s'ils sont prêts à s'engager à respecter un écogeste en signant le bulletin d'engagement.

Le bilan fait à échelle régionale affiche le nombre et le type d'écogestes que les plaisanciers se sont engagés à respecter et les localise sur une carte.

➤ **CS3.3 – Communication sur les outils numériques d'information et de sciences participatives**

Information lors de ces démarches de sensibilisation sur les applications numériques pertinentes téléchargeables sur smartphone comme Nav&co, ObsEnMer et les sites d'informations dédiés au milieu marin comme C mon spot.

Des affiches et flyers sont proposés à des structures relais comme les points d'accueil des ports de plaisance, offices du tourisme, clubs nautiques, etc.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS3.1		
CS3.2	Animateur(s) du site Natura 2000	URCPIE, structures ambassadrices écogestes, associations de plaisanciers, gestionnaires de ports, Al Lark, associations naturalistes
CS3.3		

Indicateurs de réalisation

- Distribution du guides pratiques écogestes
- Sensibilisation des plaisanciers
- Nombre d'engagements de respect des écogestes
- Nombre de structures relais

Références

Retour d'expériences : Eco naviguer à Belle-ile-en-mer, une aire marine protégée, 2018 Fiche Action sensibilisation du LIFE espèces marines mobiles

<https://ecogestes-mediterranee.fr/>

<https://urcpiebritagne.org/campagne-ecogestes/>

<https://protegeonslamer.bzh/2021/05/21/eau-la-la-la-campagne-redemarre/>



ZSC FR5300066

ZPS FR5310050

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	1170-9 Champs de blocs Ensemble des habitats marins de l'estran
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
Secteur concerné	Zone intertidale, partie marine du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

OO25 - Sensibiliser et améliorer en continu la connaissance par les acteurs et les usagers du site N2000

OO17 - Réduire les perturbations physiques sur les habitats marins, en particulier sur les zones à forts enjeux écologiques, liées aux ouvrages, activités et usages maritimes

Mesures :

- Mesures en rapport avec la conservation des habitats marins



Utilisation d'une réglette de pêche - P.Poisson

Contexte et problématiques

La pêche à pied, activité traditionnelle, est un usage à fort caractère patrimonial local et à forte attractivité touristique. En période estivale, elle peut attirer plusieurs milliers de pratiquants sur les côtes du littoral.

Mal pratiquée, la pêche à pied peut devenir un facteur affectant l'état de conservation des espèces et des habitats. De plus, en dehors de la question écologique, cette activité de loisir peut impacter la profession conchylicole. A travers différents supports, l'objectif de cette mesure est donc de sensibiliser pour encourager l'adaptation des comportements des pêcheurs à pied aux enjeux présents sur les sites fréquentés.

L'Observatoire National de la Pêche à pied de loisir possède une base de données dédiée « BD Estamp ». L'animateur N2000 peut initier des comptages sur le territoire du site N2000 et coordonner les actions menées en parallèle par les associations, clubs nautiques, etc.

Description des sous-actions

➤ **CS4.1 – Concertation et mise en place d'un groupe de travail « communication »**, pour échanger sur les pratiques et les besoins de sensibilisation des pratiquants.

Ce groupe de travail rassemblera une multiplicité d'acteurs (facteur d'efficacité de la mesure) du territoire : associations de pêcheurs à pied, collectivités locales, mytiliculteurs, conchyliculteurs, associations de protection de l'environnement, scientifiques, DDTM, etc. L'objectif est d'identifier les actions déjà mises en place et les pistes d'actions, et de définir un message de sensibilisation à transmettre aux pratiquants et au grand public.

➤ **CS4.2 – Edition et diffusion d'outils de communication**

Plusieurs types de supports peuvent être produits :

- **les réglettes de pêche** : différents types de réglettes sont distribués au niveau national et leur contenu a été adapté à la réglementation de chaque territoire. Distribution directement sur l'estran (cf. sous-action CS4.3) et dans les structures relais (offices de tourisme, hébergements, capitaineries, points d'accueil du public, etc.) ;

- **les dépliants** : résumant les bonnes pratiques de pêche et la réglementation locale, ils ont été conçus par chaque territoire et sont distribués dans de nombreux lieux stratégiques de passage des pêcheurs à pied.

➤ **CS4.3 – Sensibilisation à la réglementation et aux bonnes pratiques**

La sensibilisation *in situ* des pratiquants lors de marées dédiées sur les sites de pêche permet de toucher directement les pêcheurs. Elle consiste à aller à la rencontre des pêcheurs en action afin de faire passer différents messages sur les bonnes pratiques (techniques adaptées, respect du cycle biologique des espèces, tailles minimales de capture, etc.) et sur les aspects sanitaires et la sécurité.

Les enquêtes de sensibilisation permettent, via un questionnaire ciblé, d'établir un suivi de l'état de connaissance de la réglementation des pratiquants, et de son évolution.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
CS4.1		
CS4.2	Gestionnaires impliqués dans le programme Littorea, Clubs nautiques	DDTM, communes, associations de plaisanciers, associations naturalistes (VivArmor Nature, etc.), associations de pêcheurs à pied
CS4.3		

Indicateurs de réalisation

- Nombre de marées de sensibilisation
- Nombre d'outils de sensibilisation distribués
- Résultats d'enquêtes

Références

Dépliant : Pour que la pêche reste un loisir pour tous, respectons le milieu naturel et le travail des professionnels de la mer ! Cap Atlantique (2008)

Rapport Life Pêche à pied : <http://www.pecheapied-loisir.fr/projet-life/>